

Chapitre VI

GOVERNANCE – SYNDICATS

FONCTION PUBLIQUE

PROPOSITIONS

- Réduire le nombre de Conseillers communaux, en Wallonie comme à Bruxelles, aujourd’hui, dans les plus grandes communes.
- Réduire de moitié, voire plus les collèges échevinaux
- Fusionner les CPAS avec les communes (comme en Flandre).
- Réduire le nombre de parlementaires (50 au lieu de 75 en Wallonie, 50 à Bruxelles avec 40 francophones et 10 flamands).
- Interdire le cumul d’une fonction parlementaire avec celle de bourgmestre ou d’échevin.
- Réduire le nombre de ministres à 5 par gouvernement régional, et à 9 au fédéral (au lieu de 15, actuellement).
- Réduire le nombre d’intercommunales et de para-régionaux créés pour gérer une matière spécifique pour laquelle existe une administration.
- Réduire drastiquement les compétences et budgets des provinces qui ne garderaient un rôle qu’en matière d’identité provinciale (gouverneur et quelques services) et de tourisme, mais plus en matière d’enseignement, de formation ou de santé (modèle flamand).
- La réduction des compétences des Provinces doit s’accompagner d’une réduction de la fiscalité dans toutes les provinces (aujourd’hui la fiscalité est plus élevée dans le Hainaut et à Liège). Ces réductions seront accompagnées de plans de transition afin de garantir la continuité du suivi des dossiers en cours.
- Augmenter drastiquement le contrôle des intercommunales et ASBL se voyant confier la gestion de fonds et de programmes publics afin d’éviter la répétition de scandales du type « Publifin ».

- *Limiter l'inflation législative et réglementaire avec obligation de publier la loi coordonnée incluant une modification de la loi. Toute nouvelle loi ou nouveau règlement doit entraîner une analyse approfondie de la législative existante et de la possibilité de la simplifier. Les lois doivent se concentrer sur les principes et objectifs à rencontrer et ne pas définir la façon dont les structures impactées vont faire pour rencontrer ces objectifs.*
- *Dépolitiser et objectiver les nominations.*
- *Ne pas modifier les limites communales et ne pas fusionner les communes sauf si les habitants y adhèrent, ce dont on s'assurera par une consultation populaire des habitants concernés.*
- *Refédéraliser certaines compétences afin de mieux les gérer, de ne pas disperser les moyens et de limiter les surcoûts purement administratifs, en particulier le commerce extérieur, la sécurité routière, les sports d'élite ou la santé.*
- *Réduire les subventions et subsides clientélistes et prévoir la publication en ligne en temps réel de la subvention et de sa justification ainsi que la publication annuelle de la liste des subsides, de leur montant et de leur affectation réelle ; contrôler l'utilisation véritable de ces subsides.*
- *Réformer le pouvoir excessif des syndicats. Doter les syndicats de la personnalité juridique, leur enlever le paiement du chômage, interdire l'entrave au droit au travail ; les grèves devront être décidées par la majorité des travailleurs dans un vote à bulletins secrets et avec préavis obligatoire ; organiser des élections syndicales dans la fonction publique.*
- *Maintenir des droits acquis pour les fonctionnaires, suppression du statut pour les nouveaux entrants dans la fonction publique (avec CDI stable, par exemple dans les universités ou de nombreux parastataux).*
- *Revoir la législation électorale afin de faire déposer les signatures de citoyens dans un seul point par arrondissement électoral et garantir un égal accès aux médias publics à tous les partis démocratiques.*
- *Publier une loi électorale coordonnée pour tous les niveaux de pouvoir.*
- *Donner un temps de parole équitable, dans les médias audiovisuels, à tous les partis démocratiques qui se présentent à l'élection.*
- *Introduire la possibilité de recours en urgence auprès du CSA et des tribunaux en cas de contestation pendant la campagne électorale. Revoir le règlement électoral de la RTBF qui avantage de façon excessive les « grands partis ».*
- *Réfléchir à la possibilité d'instaurer en Région wallonne et en Région bruxelloise, un scrutin majoritaire à deux tours.*

Plus particulièrement sur la citoyenneté...

- *Lutter efficacement contre toutes les formes de harcèlement.*
- *Travailler, au niveau européen, pour en finir avec l'anonymat sur internet : si toute personne doit garder le droit de communiquer, sur les réseaux sociaux, de manière anonyme, les opérateurs et gestionnaires de réseaux devraient être à même d'identifier tout intervenant pour qu'il réponde pénalement de ses actes en cas de délit.*
- *Encourager davantage l'égalité des sexes, notamment dans le domaine du travail (salaires, promotions, nominations) et lutter contre le « plafond de verre ».*